

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 209-43, 216-32 ET 464**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-43 *modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation*

Adoption par le conseil : 8 juillet 2025

Règlement 216-32 *modifiant le Règlement 216 concernant le stationnement – (RMH-330)*

Adoption par le conseil : 8 juillet 2025

Règlement 464 *concernant la mise en œuvre d'un programme d'embellissement urbain et d'amélioration de la qualité de l'air dans les quartiers résidentiels de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2025-2026)*

Adoption par le conseil : 8 juillet 2025

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 16 juillet 2025

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe